

Arrondissement de
MONTLUÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

L'an deux mille quatorze, le dix huit septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-cinq, en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur MALBET, Maire, en suite de la
convocation faite par M. le Maire de ladite commune, le 11 septembre
2014.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 25
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

11 septembre 2014

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

29 septembre 2014

OBJET : Aliénation
parcelle cadastrée AV
360 à M et Mme Luillier.

140918-17

Présents : Mrs MALBET..BOIN..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme
LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme CHAPON..Mrs BUVAT..HENRY..
M LIMOGES..LE GOUX..P LIMOGES..PEYRONNET..Mmes
LEPINEUX..FAUCHARD..CAQUIN..Mr CORREIA..Mme GOZARD..
Mr DUFLOUX..Mmes LEBOURG..BONNICI..GESSET..Mrs ANDRES..
LEFEBRE..Mme AURAT.

Secrétaire de séance : Mme LEBOURG.

Ayant donné mandat de procuration : Mme BOURDIER à Mr MALBET,
Mme DUPUY à Mr HENRY, Mme NEBOUT à Mr BOIN, Mme JUILLARD
à Mme GESSET.



Le Maire informe l'assemblée que la commune a mis en vente la parcelle
cadastrée AV n° 360, située derrière la résidence du château, pour une
superficie de 1 429 m². La mise à prix minimale a été fixée à 3 000 Euros.
Tous les frais (notaire, géomètre...) sont à la charge de l'acquéreur.

Les personnes intéressées avaient jusqu'au 25 juillet 2014 pour se
manifester et remettre leurs offres en mairie de Domé rat sous doubles plis
cachetés.

Deux réponses ont été recueillies. Après ouverture des enveloppes, il
s'avère que la proposition la plus intéressante est celle de Monsieur et
Madame Luillier, domiciliés 20 rue du Stade à Domé rat, d'un montant de
trois mille dix Euros (3 010 Euros).

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette aliénation
conformément aux éléments ci-dessus exposés et de l'autoriser à signer
tous les documents à intervenir, notamment l'acte notarié qui sera passé
en l'étude de Maître Maugarny, notaire à Montluçon.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE la vente conformément aux éléments ci-dessus exposés et
AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.



Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par le Maire,
Marc MALBET.

